

Pleac Plan local d'éducation aux arts et à la culture

Comité technique, Mercredi 22 Novembre 2017, 14h00, CCPR, salle 1- Compte-rendu

Réf : SR/PDH/2018/03

Présents

BARD Guénaëlle, Conseillère pédagogique Vienne 2
BELLIER-DUBOISIERE Delphine, Chargée de mission Valorisation touristique des patrimoines Pays roussillonnais Tourisme/CCPR
BIESSY Joëlle, Conseillère pédagogique départementale éducation musicale
BRIOT Philippe, Directeur EPCC/TEC
BONTE Pascal, Principal Collège F. Mistral/Représentant du bassin au Pleac
BORDIER Eugénie, Conseillère action culturelle/DRAC Rhône-Alpes
CHALAYE Lionel, Responsable du service Action culturelle/Région Auvergne Rhône-Alpes
CHARALAMBOUS Katarina, Professeur relais/Rectorat
CHOURRY Jean, Professeur de musique/Conseiller musique et voix/DAAC
DANON-HAMELIN Pascale, Chargée de mission culture/CCPR
D'HERVILLY Marianne, Animatrice centre social Au fil de Lambre/Référente famille, Sonnay
DOUZET-LEFEBVRE Evelyne, Directrice du Conservatoire du pays roussillonnais/CCPR
GAILLIARD Jean-Luc, Chef du service développement culture/Département de l'Isère
GENTIL Annie, Directrice Médiathèque E. Triolet, Salaise-sur-Sanne
GRANDE Julie, Animatrice centre social les 4 vents, Saint-Romain-de-Surieu
HERCULE-DINOIR Emylie, Chef de service SMAEL, Le Péage-de-Roussillon
LE-NAOUR Yannick, Professeur relais/Rectorat
PROGENT Florence, Directrice Médiathèque Tête de réseau du pays roussillonnais/CCPR
RETORNAZ Virginie, Administratrice résidence Moly-Sabata, Sablons
SABLIÈRE Séverine, médiatrice EPCC/TEC

Excusés :

BENSAADI Samir, Chargée de développement CAF 38
CHARRE Alexis, IEN Vienne 2
DEBAYLE Aurélien, Directeur du cinéma Rex
FELISI Bruno, Directeur centre social les 4 vents, Saint-Romain-de-Surieu
GAPENNE Céline, Adjointe de la DSDEN, Conseillère arts et culture
GELY Sabine, Chargée de mission culture et patrimoine/Département de l'Isère à Vienne
PELLAT Damien, Directeur centre social Au fil de Lambre, Sonnay
STIER Hanna, Chargée de mission éducation artistique et culturelle/Département de l'Isère
THOMAS Béatrice, Directrice centre social du roussillonnais
ZACHE Carine, Conseillère pédagogique départementale arts visuels

Ordre du jour :

- Retour rapide sur la signature du Pleac
- Bilan global des actions 2016/17 : projets, fréquentation, répartition sur le territoire, budget
- Approche du territoire par les profs relais
- Actions 2017/18 (informations complémentaires, si besoin)
- Référents culture 2017/18
- Formation : informations 1^{er} degré + 2d degré
- Proposition de rétro-planning 2018
- Restitutions 2018
- Fonctionnement Pleac 2018

Pascale DANON-HAMELIN remercie les participants, annonce les personnes excusées et rappelle l'ordre du jour. Elle présente le diaporama joint au compte-rendu.

1-Tour de table de présentation

2- Signature convention de Pleac

- Convention signée le 13 octobre 2017, pour 3 ans : 2017/2020
- La mention du "*Pleac du pays roussillonnais*" est à faire figurer sur les documents de toutes actions
- Le texte de la convention est en ligne sur le site CCPR/onglet sortir :
http://www.ccpaysroussillonnais.fr/le_plan_local_d_education_aux_arts_et_a_la_culture.html
- Le site de l'IEN de Vienne 2 fait apparaître la liste des partenaires culturels du Pleac avec le lien sur le site de chaque structure : <http://www.ac-grenoble.fr/ien.vienne2/spip.php?rubrique1081> :

3- Bilan des actions 2016/2017

Lionel CHALAYE rappelle que la Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient aussi la Résidence Moly-Sabata dans le cadre de la Convention triennale. Il souhaite que le Pleac soit l'entrée systématique de l'éducation artistique et qu'il facilite l'accès des projets aux lycées.

Jean-Luc GAILLIARD attire l'attention sur la présentation des cartes qui pourraient faire penser à de la "sur-fréquentation" des communes telles que Saint-Maurice et Roussillon (Privilégier les pourcentages et les taux de

couverture). Cette fréquentation est liée à la présence des établissements secondaires sur leur territoire ; les élèves viennent cependant de tout le territoire de la CCPR et au-delà.

Yannick LE-NAOUR ajoute que le nombre de projets en secondaire est variable, chaque année, et ajoute que tous les projets des collèges et des lycées sont déjà dans le Pleac. Il souhaite voir apparaître les pourcentages Temps scolaire, Hors Temps scolaire et Politique de la ville.

Philippe BRIOT ajoute que l'EPCC/TEC valorise dans son budget l'utilisation des équipements, ce qui augmente la part des charges indirectes.

4- Approche du territoire par les professeurs relais

Katairina CHARALAMBOUS présente les tableaux des problématiques générales rassemblées dans la prise de contact : 1/des structures culturelles du territoire et 2/des établissements secondaires, entre septembre et novembre 2017.

Yannick LE-NAOUR ajoute que le plasticien Antoine Louisgrand interviendra au lycée de l'Edit dans le cadre de l'action départementale "Paysages, Paysages".

Eugénie BORDIER remarque que la communication du Pleac est exprimée dans les 2 tableaux : comment le Pleac communique aux habitants ? Quel affichage aux habitants ? La Drac soutient le Pleac avec le droit commun et l'Etat apporte aussi des moyens pour les actions dans les quartiers Politique de la ville. Elle ajoute qu'elle a besoin de ces chiffres pour justifier des moyens sur la généralisation de l'éducation artistique.

Annie GENTIL ajoute que les communes communiquent principalement par leur magazine municipal. Elle souhaite un document en ligne qui informe sur les dispositifs.

Emylie HERCULE ajoute que les tableaux et les cartes ne valorisent pas les actions du hors-temps scolaire ni les partenaires des projets.

Jean-Luc GAILLIARD remarque que le dispositif du département le PICC "Pass Isérois Collégien Citoyen" est en progression dans les collèges du territoire. Il informe que, sans remettre en cause le dispositif "Collège au cinéma", le Département veut que ce dispositif progresse en qualité et va être plus exigeant sur les critères ; il va demander aux enseignants d'avoir un projet pédagogique accompagnant le visionnage des 3 films, en accord avec la Drac, et l'Education nationale. Par ailleurs, le département attend des demandes plus cohérentes, mieux construites. Il répond que le principal du collège a accès au serveur et qu'il est le garant de la rédaction des demandes dans le cadre du PICC.

5- Les référents culture 2017/2018

- Collège F. Mistral : Cécile DE BOIVILLIERS
- Collège de l'Edit : Mélanie CALVET
- Collège J. Ferrat : Anne-Laure ROZIER et Pascale VALLET
- Centre scolaire J. d'Arc : Laure FUGIER
- Lycée général et professionnel de l'Edit : Yannick LE-NAOUR
- Lycée professionnel F. Verquin : Nathalie BLAIN

6- Informations complémentaires saison 2017/18

Séverine SABLIERE précise la mise en route du faux "Péplum" avec l'ensemble Odyssée dans 3 établissements de Salaise : Collège J. Ferrat, Ecoles Floréal et J. Curie ainsi qu'un groupe associatif du Péage-de-Roussillon, le centre social Au fil de Lambre de Sonnay et l'école de musique de Beaurepaire, entre janvier et mai 2018 avec une valorisation en juin 2018. Une subvention de la Politique de la ville est sollicitée pour cette action.

Philippe BRIOT ajoute que la résidence de la cie Mangeurs d'étoiles n'a pas été retenue dans le cadre des résidences en collège du Département. La résidence va se dérouler au collège de l'Edit sur 2 années scolaires : 2017/18 et 2018/19. Cette résidence sur le thème "rêve et travail" consiste à recueillir et à confronter des paroles de collégiens, de lycéens et de retraités. Des étapes de la résidence se dérouleront chez l'habitant et seront accompagnées d'un travail de plateau en vue d'une représentation à l'automne 2019.

Jean-Luc GAILLIARD indique que les résidences en collège ne se déroulent que dans le cadre des résidences territoriales de 3 ans du département. Il ajoute que le département soutient cependant le projet de la cie Mangeurs d'étoiles, au collège de l'Edit, dans le cadre du PICC, pour la saison 2017/2018. Il ajoute que le Département ne peut pas garantir un engagement pour 2018/19.

Séverine SABLIERE informe que dans le cadre du dispositif départemental "Paysages, Paysages" : exposition 2018", Antoine Louisgrand interviendra avec la Médiathèque de Salaise, l'AFIPAEIM, le collège F. Mistral, la Source et le GAC d'Annonay et TREDI.

Florence PROGENT ajoute que la projection aura lieu à la médiathèque de Saint-Maurice, le 7 février 2018 à 17h30, soutenue par la CNR.

Philippe BRIOT indique que TEC expérimente une démarche, vis-à-vis des places de spectacle invendues, avec les partenaires associatifs : secours populaire, CADA, centre social. Les partenaires ont souhaité tester 2 spectacles, 1 jeune public et 1 tout public, à 1€ la place et la gratuité pour les enfants.

Annie GENTIL informe de l'exposition de reliure contemporaine, du 2 décembre 2017 au 28 janvier 2018, avec : formation et performance artistique de la cie des quidams, dans le cadre de la fête de l'hiver les 1^{er} et 2 décembre 2017.

Evelyne DOUZET-LEFEBVRE informe de la semaine de l'impro du conservatoire, du 29 janvier au 3 février 2018 sur le thème du jeu.

Florence PROGENT et Guénaëlle BARD souhaitent faire évoluer "l'Appel à projets 2018/19" afin d'avoir une meilleure connaissance du projet pédagogique de l'enseignant ou de l'animateur.

Eugénie BORDIER précise qu'il faut veiller à ne pas complexifier et à ne pas perdre ceux qui ne sont pas encore dans cette démarche.

Pascal BONTE témoigne qu'il n'est pas toujours facile d'obtenir le projet pédagogique des enseignants engagés dans des actions culturelles ; il souhaite cependant éviter la "consommation culturelle".

Jean CHOURRY indique que cette question aborde la façon dont les partenaires éducatifs s'approprient l'offre culturelle.

Pascale DANON-HAMELIN propose de réunir un groupe de travail pour faire évoluer "l'Appel à projets 2018/19" avec : Florence PROGENT, Guénaëlle BARD, Pascal BONTE, Séverine SABLIERE, Virginie RETORNAZ.

Emylie HERCULE rappelle la réalisation du film "Pays roussillonnais, 2000 ans d'histoire" financée par la Politique de la Ville, animée par Rémi Salas, le SMAEL et le Pays roussillonnais Tourisme/Patrimoine. Le film met en valeur le patrimoine local et sa présentation aura lieu, samedi 16 décembre à 11h, au cinéma Rex. Elle souhaite d'ores et déjà que cette action se poursuive. Elle ajoute que le SMAEL a sollicité une labellisation dans le cadre de la mission Centenaire 14/18 (labélisation obtenue). Elle appelle les structures culturelles et associatives à s'investir dans ce projet.

Eugénie BORDIER demande si ces deux actions peuvent être liées et propose de réfléchir à la présence artistique à solliciter : auteur, journaliste... dans une intention d'écriture. Elle rappelle que la DRAC propose son expertise, si besoin. Elle ajoute que cela permettrait de renouveler les intervenants artistiques.

7- Le calendrier des formations artistiques 2017/2018

Voir PPT

8- Proposition de planning 2018

Au comité technique du 29 septembre 2017, Carine Zache et Yannick Le-Naour ont souhaité un planning anticipé de l'appel à projet 2018/19. Suite à cette demande, Pascale DANON-HAMELIN propose le calendrier suivant :

- **Janvier à Mars** : Propositions artistiques des structures culturelles
- **22 Janvier au 13 Avril** : Inscription des projets dans le "PICC" du Département (Collèges)
- **Mai** : Diffusion des propositions + Appel à projet territorial (1^{er} degré + HTS)
- **Avril-Mai** : Inscription des projets "Découverte Région" (Lycées, IME)
- **15 juin** : Date limite de réponse de l'Appel à projet territorial (1^{er} degré + HTS)
- **Entre 15 juin et 5 juillet** : CT de concertation sur les budgets avec les partenaires + CT de concertation sur la répartition territoriale des actions

A la rentrée :

- Les structures culturelles connaissent la position des partenaires financiers et confirment aux établissements scolaires leur participation aux projets,
- Les collèges connaissent l'attribution financière du Département dans le cadre du PICC
- Les lycées connaissent l'attribution financière de la Région dans le cadre de "Découverte Région"

Florence PROGENT indique que communiquer un projet de résidence en Mars est trop tôt pour la médiathèque.

Virginie RETORNAZ indique que Moly-Sabata va réfléchir aux projets en direction du secondaire, mais qu'une proposition construite avec un artiste et prête en Mars est un exercice difficile. Cependant, elle distingue le projet (en mars) du choix de l'artiste qui peut se faire un peu plus tard en fonction des attentes des établissements. Elle ajoute qu'elle a bien conscience de la demande des établissements scolaires et que Moly-Sabata y travaille pour 18/19.

Yannick LE-NAOUR indique que si les structures culturelles souhaitent engager des actions avec les établissements secondaires, elles doivent faire des propositions en mars.

Joëlle BIESSY propose de s'appuyer sur le Pleac de la CAPI qui fonctionne bien avec le 1^{er} et le 2^d degré grâce à un planning adapté aux attentes des élémentaires, collèges et lycées. Ainsi, les enseignants connaissent leurs projets, en juin ce qui est confortable pour organiser leur travail pédagogique et la formation artistique associée ; c'est possible de donner l'habitude d'anticiper, il faut une coordination : IEN/conseiller pédagogique/directeur

d'établissement. La réflexion des enseignants suit cette évolution qui les aide à construire leur projet pédagogique. Elle ajoute que le Pleac du pays roussillonnais en construction, pourrait profiter de cette expérience.

Philippe BRIOT indique que TEC est déjà dans cette anticipation afin que la programmation soit assez avancée en Mars pour développer ses actions d'EAC. Cependant, il reste l'incertitude de l'aide de la Drac puisque TEC confirme aux écoles en septembre alors même que la demande de subvention à la DRAC est déposée en octobre, que les actions commencent en janvier, avant la notification de la Drac.

Eugénie BORDIER précise que le calendrier contraint ne changera pas. En revanche, les budgets des actions sont étudiés en concertation avec les partenaires, en juin/juillet et la Drac n'a jamais baissé son aide financière au territoire.

Lionel CHALAYE indique que l'Appel à projet Fiacre qui change de format est désormais ouvert toute l'année pour être plus en phase avec les demandes qui seront reçues au fur et à mesure. Il attire l'attention également sur le volet "Culture et santé".

Fonds régional pour l'Innovation Artistique et Culturelle - FIACRE

Appel à projet

La politique culturelle de la Région promeut un aménagement culturel concerté, à l'échelle de ses douze départements, une équité renforcée dans l'accès à la culture et le soutien à une expression culturelle diversifiée, en vue de favoriser le développement de ses territoires. Cette ambition se traduit par un soutien aux projets d'action culturelle, à travers le FIACRE.

Bénéficiaires

L'appel à projets est ouvert à tous : artistes, collectivités territoriales, collectifs artistiques, structures culturelles, réseaux d'éducation populaire...

Montant /Accompagnement proposé

L'aide régionale varie en fonction de la nature des projets. La Région sera particulièrement attentive à la présence de cofinancements dans le budget des projets. À titre indicatif, et sauf exception, la participation régionale ne pourra excéder 30% du budget global du projet.

Modalités

-Les structures souhaitant déposer plusieurs projets devront formuler autant de demandes que de projets et envoyer des dossiers et des budgets distincts.

-Un dossier de demande de subvention complet doit être adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et doit comprendre obligatoirement un exemplaire en format papier et un exemplaire en version numérique. Si la taille des fichiers le permet, ils peuvent être transmis à l'adresse suivante : fiacre.mediation@auvergnerhonealpes.fr (voir détail dans informations pratiques).

Infos pratiques

-Télécharger l'**appel à projets** (Word - 73 Ko)

-Télécharger la **fiche d'identification** (Excel - 26 Ko)

Calendrier

Le FIACRE est un fonds auquel les porteurs de projets peuvent faire appel tout au long de l'année en fonction de l'état d'avancement et de la période de démarrage effectif du ou des projet(s) concerné(s).

Contacts

Région Auvergne-Rhône-Alpes/Direction de la culture et du patrimoine/courriel : fiacre.mediation@auvergnerhonealpes.fr
Isabelle PACHOT : 04 26 73 60 62 / 04 26 73 44 31

Appels à projets "Culture et Santé" 2018

Culture et Santé relève d'une politique publique développée conjointement par le ministère de la Santé, le ministère de la Culture et de la Communication et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'objectif est de favoriser le développement d'une politique culturelle au sein des établissements de santé.

Bénéficiaires

L'appel à projets **Culture et Santé** s'adresse :

- Pour le volet Hôpital : à tous les établissements sanitaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes qu'ils soient publics, ESPIC ou privés. Les comités locaux et les groupements hospitaliers de territoires peuvent également présenter des candidatures en désignant un établissement hospitalier porteur de projet administratif.

- Pour le volet médico-social : aux organismes gestionnaires, aux établissements et services médico-sociaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes et relevant du champ de compétences de l'Agence régionale de santé.

Montant /Accompagnement proposé

Voir informations dans les documents de l'appel à projets à télécharger.

Modalités

Une mission de coordination et d'animation du dispositif a été confiée par l'Agence régionale de la Santé (ARS), la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Région à l'association régionale « **interSTICES – inter Structures Territoires Innovation Culture et Santé** » qui regroupe des structures et des professionnels sanitaires, médico-sociaux et culturels.

Les documents de l'appel à projets sont consultables et téléchargeables sur le site de l'association régionale : <http://interstices-rhonealpes.fr/le-programme-regional/8-interstices/194-appels-a-projets-culture-et-sante-en-auvergne-rhone-alpes-2018>

Calendrier

Dates limites de dépôt des projets : Volet Hôpital : **15 janvier 2018**/Volet Médico-social : **16 février 2018**

Contacts

Séverine LEGRAND/Directrice d'interSTICES/Chef de projet Culture et Santé Auvergne-Rhône-Alpes/04 81 92 56 27/Courriel : severine.legrand@interstices-rhonealpes.fr

9- Calendrier des restitutions 2017/18

Sujet non traité

10- Fonctionnement Pleac 2017/18

Un comité technique est fixé au VENDREDI 2 MARS, au matin.

Pascale DANON-HAMELIN remercie les participants et clôt la séance.